



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

CAMELEON Association France

Association loi 1901

82, rue Philibert Guide
71100 Chalon sur Saône

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAMELEON ASSOCIATION FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 25 juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé tout particulièrement à l'appréciation des approches retenues par l'association sur le tableau de suivi des Fonds dédiés, décrit dans les annexes.
- Nous nous sommes assurés que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Autres informations » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association. S'agissant des événements survenus et des



éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

5. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 27 mai 2021,
Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT



Anil Javer-Kala

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUIS DE LIQUIDATION		
Coisations	9 239	8 125
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	4 465	2 808
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 837	2 959
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	773 850	726 488
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	359 767	577 928
Dont Dons manuels	359 767	527 928
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		575
Contributions financières	257 758	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 550	50
Utilisation des fonds dédiés	544 737	482 112
Autres produits	3 063	195
Total I	1 957 275	1 779 675
CHARGES DE LIQUIDATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	96 644	86 511
Aides financières	978 752	818 120
Impôts, taxes et versements assimilés	5 655	6 678
Salaires et traitements	208 951	158 311
Charges sociales	79 634	64 180
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 877	1 620
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	509 427	544 737
Autres charges	935	14
Total II	1 880 074	1 678 171
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	74 651	101 454
PRODUIS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 013	1 462
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 013	1 462
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 013	1 462

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	78 214	102 966
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	132	192
Total des produits (I+III+V)	1 958 288	1 781 137
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 880 206	1 678 363
EXCEDENT OU DEFICIT	78 082	102 774

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF MOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	16 296	16 095	202	
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 110	1 110		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	19 139	12 533	6 600	4 218
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	6 600		6 600	6 600
Total I	43 139	29 737	13 402	10 818
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Marchandises</i>				676
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	6 665		6 665	
Créances				
<i>Autres créances</i>	282 667		282 667	51 571
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	452 355		452 355	351 927
<i>Disponibilités</i>	360 352		360 352	689 960
<i>Charges constatées d'avance</i>	130 534		130 534	2 150
Total II	1 232 572		1 232 572	1 096 284
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 275 711	29 737	1 245 974	1 107 102
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	215 444	215 444
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	200	200
Report à nouveau	281 653	178 878
Excédent ou déficit de l'exercice	78 082	102 774
Situation nette (sous-total)	575 378	497 296
Total I	575 378	497 296
FONDS REPARTIS		
Fonds dédiés	609 427	644 737
Total II	609 427	644 737
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	221	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 486	25 254
Dettes fiscales et sociales	47 166	36 767
Autres dettes		3 049
Produits constatés d'avance	80 296	
Total IV	161 169	65 069
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 245 974	1 107 102
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	161 169	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	221	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CAMELEON association France

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 245 974 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 78 082 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Objet, missions et moyens de l'Association

OBJET :

CAMELEON Association France agit pour un monde sans violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents. La protection, l'accompagnement et la réhabilitation des victimes de violences sexuelles constituent un aspect fort de la mission de CAMELEON, qui veille également à sensibiliser et responsabiliser les communautés, les familles et leurs enfants aux droits de l'Enfant dans la perspective d'un développement économique et social durable.

NOS MISSIONS AUX PHILIPPINES :

Protection et Guérison : CAMELEON a construit trois Maisons d'Accueil aux Philippines destinées à accueillir, protéger et héberger des jeunes filles victimes de violences sexuelles. Grâce à une équipe professionnelle locale qui leur est dédiée, les jeunes filles vont à l'école, bénéficient de soins médicaux, psychologiques, d'une assistance juridique et pratiquent des activités sportives et de cirque, artistiques et récréatives afin de soigner leurs traumatismes et se reconstruire.

Réinsertion et Autonomie : Après 3 à 4 ans passés en Maison d'Accueil, les jeunes filles sont réinsérées dans leur famille ou en famille d'accueil. Elles restent accompagnées par CAMELEON jusqu'à ce qu'elles terminent leurs études et deviennent complètement autonomes et responsables.

Education, formation et développement communautaire : Grâce à des parrainages scolaires, des jeunes garçons et jeunes filles issus de familles défavorisées et en situation de déscolarisation ont accès à l'éducation, à des formations professionnelles et/ou à un cursus d'études supérieures. CAMELEON agit directement auprès des familles et des communautés locales avec des actions de soutien à la parentalité, des actions sociales et sanitaires et des projets générateurs de revenus. Les jeunes et les familles sont formés et responsabilisés ; ils deviennent des acteurs du changement et des leaders dans leur communauté.

Sensibilisation, Prévention et Plaidoyer : CAMELEON mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations, des autorités locales, nationales et internationales afin de prévenir les violences sexuelles et la maltraitance sur les enfants. Dans ce cadre, CAMELEON forme d'anciens bénéficiaires pour qu'ils deviennent ambassadeurs et interviennent auprès des populations locales pour défendre les droits de l'Enfant.

■ Règles et méthodes comptables

Urgence : CAMELEON intervient en urgence, notamment en cas de catastrophes naturelles, pour fournir des soins, de la nourriture, des vêtements ou toute autre forme d'aide comme la reconstruction des maisons des familles, du personnel local et des structures d'accueil.

NOS MISSIONS EN France :

Prévention et Education : CAMELEON intervient en milieu scolaire et périscolaire avec une démarche d'éducation à la citoyenneté pour sensibiliser les élèves aux droits de l'Enfant, à la prévention des violences, y compris sur Internet et les réseaux sociaux, à l'égalité filles-garçons et à la solidarité internationale.

Sensibilisation et Formation : CAMELEON agit dans le but d'éveiller les consciences auprès du grand public sur les violences sexuelles et renforcer les compétences des parents et des professionnels pour protéger les enfants, y compris sur Internet et les réseaux sociaux.

Plaidoyer et mobilisation : CAMELEON mène des actions de plaidoyer auprès des institutions et des pouvoirs publics dans la perspective de faire évoluer les lois et inscrire les droits de l'Enfant comme priorité stratégique et politique. En travaillant avec les membres de son réseau, CAMELEON encourage les débats publics et interpelle les pouvoirs publics pour mieux protéger les enfants contre les violences et la maltraitance.

Vie associative France et International : CAMELEON pilote et anime un réseau international d'antennes et de relais. La communication, les actions de collecte de fonds, de recherche de parrains/marraines, la formation de bénévoles et volontaires terrain, et l'organisation d'événements permettent la mise en œuvre des projets et programmes.

MOYENS :

En France comme aux Philippines, les administrateurs et les équipes composées de salariés, stagiaires, bénévoles et volontaires permettent la réalisation des différentes missions de CAMELEON.

Pour la bonne mise en œuvre des projets et programmes en France et aux Philippines, CAMELEON mène différentes actions : appel à la générosité publique et collecte de fonds, recrutement, formation et soutien de bénévoles et de volontaires, organisation d'événements, vente de produits issus de l'artisanat philippin, communication externe contribuant à la visibilité et la notoriété de l'association, échange de bonnes pratiques. En outre, CAMELEON a mis en place un système de parrainages scolaires pour ses bénéficiaires, avec des marraines et parrains, qui vise à financer les études mais aussi les soins apportés aux enfants et leurs familles. CAMELEON peut également s'appuyer des bailleurs/partenaires/mécènes publics et privés pour financer les projets et programmes, apporter un soutien technique et/ou renforcer les compétences des équipes à travers le mécénat de compétence, ainsi que des réseaux dont l'association est membre pour mieux protéger les enfants.

Enfin, les antennes de CAMELEON à l'étranger (Suisse, Luxembourg) collectent des fonds et des parrainages pour soutenir financièrement les actions et programmes de l'association aux Philippines.

■ Règles et méthodes comptables

CAMELEON s'appuie également sur des organisations partenaires au Luxembourg, en Andorre, aux États-Unis, au Japon et en Belgique qui contribuent à soutenir financièrement ses programmes.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

▀ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 448	234		16 296
Immobilisations incorporelles	16 448	234		16 296
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				1 110
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			2 500
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 500			
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 698	4 226	2 291	16 633
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 308	4 226	2 291	20 243
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	41 356	4 460	2 291	43 139

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Amortissements	Diminutions	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 448	33		16 085
Immobilisations incorporelles	16 448	33		16 096
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			1 110
- Instal.générales, agencements aménagements divers	253	250		503
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 726	1 594	2 291	12 029
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 090	1 844	2 291	13 643
ACTIF IMMOBILISE	30 538	1 877	2 291	29 737



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 419 801 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		8 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	282 667	282 667	
Charges constatées d'avance	130 534	130 534	
Total	419 801	413 201	6 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	280 402
Total	280 402



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A	Attribution	Associatifs	Préfinancements	Autres
	Revalorisations	distribués		Non consommés	Primes
Fonds propres sans droit de reprise	215 444				215 444
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	200				200
Report à Nouveau	178 878	102 774			281 653
Excédent ou déficit de l'exercice	102 774	-102 774	78 082		78 082
Situation nette	497 296		78 082		575 378
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	497 296		78 082		575 378

Listes des contributions financières 2020

Contributions financières affectées avec conventions signées en 2020

Clarins	15 000 €
Fondation Amanjaya	5 011 €
Fondation NIF (via CHL)	50 000 €
Fondation RAJA	5 000 €
Fonds L'Oreal pour les Femmes	60 000 €
La Voix de l'Enfant	17 850 €
Total	52 861 €

Contributions financières sans conventions actées 2020

Cocktail scandinave	Fonds non affectés	40 000 €
Delta trailers	Fonds non affectés	30 000 €
Fondation 154	Fonds affectés	10 000 €
Fondation Arnelia	Fonds affectés	10 000 €
Fondation BNP Paribas	Fonds affectés	2 500 €
Fondation Engagés Solidaires	Fonds affectés	6 700 €
Fondation OMBRIE Stiftung	Fonds affectés	13 872 €
Franco télévision	Fonds non affectés	10 521 €
Loyens & Loeff Luxembourg S.A.R.L	Fonds non affectés	2 400 €
Paris 8	Fonds non affectés	1 450 €
S.A.R.L AMI	Fonds non affectés	500 €
Show Room Center	Fonds affectés	500 €
Total		128 443 €



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 161 169 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Echéances à moins d'un an	Echéances plus d'un an	Echéances à plus de 3 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	221	221		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 486	33 486		
Dettes fiscales et sociales	47 166	47 166		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	80 296	80 296		
Total	161 169	161 169		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN FACT NON PARVENUES	19 360
FRAIS COURUS NON ECHUS	221
DETTES POUR CONGES PAYES	13 697
PROV PRIMES	5 460
CHARGES SOC SUR CP	6 691
PROV CHARGES S/PRIMES	2 457
ETAT CHARGES A PAYER	1 439
Total	49 325



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	130 534		
Total	130 534		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	80 296		
Total	80 296		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
ventes artisanat	1 837
ventes manifestations	4 485
Cotisations	9 239
TOTAL	15 541

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions 2020

Origine	Nature	Origine	Montant	Durée
Agence Française de Développement	Subvention d'exploitation	Etat	600 000 €	3 ans
Direction Générale de la Cohésion Sociale	Subvention d'exploitation	Etat	25 000 €	1 an
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Luxembourg (via CFL)	Subvention d'exploitation	Autre	1 800 000 €	3 ans
Agence de services et de paiement	Subvention d'exploitation	Etat	656 €	3 mois

Concours publics et subventions

	Plan de développement	Etat	Coopérations territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		273 884			499 975	773 859
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						773 859

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif Honoraires	Effectif Salaariés	Effectif Total	Effectif équivalent Temps plein
Cadres		2	2	2
Employés		4	4	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		6	6	5

Contributions volontaires

	N	N+1
Ressources		
Bénévolat	117 644	166 181
Prestations en nature	7 181	6 023
Dons en nature	547	2 363
Total	125 372	174 567
Emplois		
Secours en nature	547	2 363
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	7 181	6 023
Personnel bénévole	117 644	166 181
Total	125 372	174 567

La valorisation des contributions volontaires se décompose comme suite et se retrouve dans les comptes hors bilan :

- personnel bénévole : 117 644 € (pour un total de 4 764 heures)
- mise à disposition gratuite de prestations : 7 181 €
- secours en nature : 547 €

Les heures du personnel bénévole sont valorisées de la sorte :

Autres Informations

- 1 812 heures évaluées à 42 779 € pour les bénévoles en France avec un taux horaire de 18 € ou de 33 €.
 - 2 952 heures évaluées à 74 865 € pour les bénévoles volontaires aux Philippines qui travaillent notamment dans
- les domaines suivants :

- L'informatique (517 heures)
- Coordinateur sportif (279 heures)
- Prévention et plaidoyer (1025 heures)
- Levée de fonds local et parrainage (969 heures)
- Le domaine de la santé et sécurité (infirmier, thérapeute, osteopathe) pour (162 heures)

La mise à disposition gratuite de prestations concerne pour 960 € la gestion du site internet, 400 € de transports pour des expéditions aux Philippines, enfin le mécénat de compétence pour la tenue de la comptabilité pour 5 821 €.

Le secours en nature concerne, l'assurance pour 402 €, le gel hydroalcoolique pour 145 €.

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à disposition au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements réalisés sur nouvelles ressources	Fonds restants à engager ou fin d'exercice
	A	B	C	D	A - B + C
<i>fonds dédiés dons par</i>	292 233	292 233	292 233	285 817	285 817
<i>fonds dédiés dons cad</i>	2 488	2 488	2 488	4 072	4 072
<i>fonds dédiés dons spe</i>	528	528	528	682	682
<i>fonds dédiés dons vic t</i>	431	431	431		
<i>fonds dédiés sur dons</i>	249 056	249 056	249 056	195 530	195 530
<i>fonds dédiés france</i>				23 325	23 325
Sous total	544 737	544 737	544 737	509 427	509 427
Sous total					
TOTAL	544 737	544 737	544 737	509 427	509 427

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	Exercice N	Exercice N	Exercice N
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 239	9 239		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	359 767	359 767	527 928	527 928
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6 302	6 302	2 808	2 808
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie			8 125	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	257 758		50 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 826		4 687	
3 - Subventions et autres concours publics	773 859		725 498	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	544 737	322 912	462 112	363 585
Total	1 958 288	698 220	1 781 137	894 321
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	88 078	14 531	55 849	55 849
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	90 574	69 657	108 927	108 927
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	976 752	245 553	817 980	270 095
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	31 143	31 143	26 242	18 919
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	89 302		38 548	
3 - Frais de fonctionnement	92 922	4 549	86 268	63 500
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 877		1 620	
5 - Impôt sur les bénéfices	132		192	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	509 427	293 745	544 737	322 912
Total	1 880 206	659 179	1 678 353	838 201
Excédent ou Déficit	78 082	39 041	102 774	56 119

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2021	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Exercice N-2 31/12/2018
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PREVOIR FONDÉ				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévoiat	117 644	117 644	186 181	186 181
Prestations en nature	7 181	7 181	6 023	6 023
Dons en nature	547	547	2 363	2 363
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévoiat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	125 372	125 372	194 567	194 567
CHARGE FONCTIONNEMENT				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	42 778	42 778	46 947	46 947
Réalisées à l'étranger	59 354	59 354	122 672	122 672
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	15 511	15 511	16 562	16 562
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	7 728	7 728	8 386	8 386
Total	125 372	125 372	194 567	194 567

Compte d'emploi annuel des ressources

Informations relatives à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources

AUTRES PRECISIONS CONCERNANT LE COMPTES EMPLOIS DES RESSOURCES.

Les ressources collectées auprès du public comprends les dons sans contrepartie des particuliers.

Les autres fonds privés contiennent les dons en provenance des personnes morales obtenus à notre demande ou spontanément pour la financement des missions sociales, des frais de fonctionnements, et des frais de recherche des autres ressources.



Autres informations

Afin d'être conforme au nouveau règlement comptable CRC N° 2008-12, l'association CAMELEON a mis en place une comptabilité analytique.

Celle-ci a pour objet de répartir les charges en fonction des postes du compte emplois annuel des ressources qui sont les suivants :

- missions sociales.
- frais de recherche de fonds.
- frais de fonctionnements.

Toutes les charges d'exploitation ont été réparties ainsi, lors de leur imputation comptable en fonction de leur nature, sauf les comptes de salaires et charges sociales, qui ont été repartis en fin d'exercice en fonction des temps passés sur chaque poste.

Règle de répartition des frais de collecte de fonds.

dans le CER les frais de recherche de fonds se divisent en 2 postes :

- frais d'appel à la générosité public
- frais de recherche des autres ressources

les frais de recherche issus de l'analytique ont été répartis au prorata en fonction des ressources collectées suivantes :

- dons et legs collectés lié à la générosité du public
- autres fonds privés
- subventions et autres concours publics

Règle de répartition des emplois de ressources collectées auprès du public.

Les ressources collectées auprès du public sont réparties de la façon suivante.

Les frais d'appel à la générosité du public sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

Pour les missions sociales France et étrangers la répartition se fait en deux étapes.

la première consiste à affecter directement les ressources qui sont sans ambiguïté liées aux emplois, tels que les versements effectués vers les philippines, ou dons d'entreprises reçus pour une mission définie.

La deuxième consiste à répartir le solde des ressources restantes au prorata dans la limite des emplois

Autres informations

engagés.

Le solde éventuel non employé aux missions sociales france et étranger est ensuite affectées au financement des frais de fonctionnement et en excédent de ressource de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS ISSUES DU COMPTE EMPLOIS DES RESSOURCES.

Le pourcentage des coûts d'appel à la générosité par rapport au total des fonds issus de la générosité est de 9%.

Le pourcentage des frais des fonctionnement par rapport au total des emplois de fonds issus de la générosité est de 1%.

Compte Emploi annuel des ressources

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	14 531	55 849
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	69 657	106 927
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	245 553	270 095
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	31 143	18 918
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	4 549	63 500
Total des emplois	385 434	515 290
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	293 745	322 912
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	39 041	56 119
Total	698 220	894 321
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 239	
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	359 767	527 928
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	6 302	2 808
Total des ressources	375 308	530 736
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice	322 912	363 585
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	698 220	894 321

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 27 mai 2021,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT


Anil Javer-Kala


commissaire
aux comptes